Pont des marchands, hôpital, écoles au menu du conseil municipal

POLITIQUE

Si le dernier conseil municipal de l'année ce jeudi 14 décembre n'a pas donné lieu à l'examen de dossiers majeurs, il a apporté des éléments sur des sujets de la vie de tous les jours des Narbonnais. Questions-réponses entre oppositions et majorité.

Pour le dernier conseil municipal de l'année, le maire Bertrand Malquier a répondu à plusieurs questionnements de l'opposition. PHOTO CHRISTOPHE BARREAU

Avant la trêve des confiseurs, les élus de la ville de Narbonne étaient réunis pour un dernier conseil municipal ce jeudi 14 décembre. L'occasion choisie par les élus d'opposition de gauche de questionner la majorité sur plusieurs dossiers narbonnais.

Le socialiste Nicolas Sainte-Cluque, pour Narbonne en Commun, a interrogé le conseil à propos de la rue du pont des Marchands, demandant si « *la municipalité ferait un recours après avoir financé les travaux* », et « *pourquoi la Ville a-t-elle été la seule partie à refuser la médiation proposée par le Juge judiciaire ?* ».

En réponse, le maire de Narbonne, Bertrand Malquier a confirmé que « *le montant de la mise en sécurité se situait entre 700 000 euros et 1 million d'euros. Il a été dit que la mairie faisait l'avance des travaux et se retournera ensuite vers les propriétaires concernés* » avant d'ajouter « *qu'il n'y aura pas de nouvelle fermeture de la rue. Les prochains travaux, liés au confortement définitif, se feront sans interférer sur le flux piéton* ». Aucune réponse en revanche n'a été apportée sur le refus de la médiation.

Les prochains travaux du pont des Marchands se feront sans interférer sur le flux piéton.

Nicolas Sainte-Cluque a ensuite évoqué la convention signée entre l'hôpital et Allogéa visant à mettre à disposition des logements pour le personnel et a souhaité savoir « si la Ville allait, comme le département, aider au financement ».

Réponse du maire : « *ce n'est pas de la compétence de la Ville mais du Grand Narbonne. Nous travaillons main dans la main avec la direction de l'hôpital, et notamment pour le stationnement. La voiture est présente en cœur de ville et continuera à l'être. Mais pour maintenir l'établissement en centre-ville, il faut se mobiliser et trouver des solutions, ce que nous allons faire prochainement* ».

Yann Rudent des Robires, pour le groupe d'opposition écologiste, a quant à lui regretté que « *lors du congrès des maires, il a été conseillé aux élus d'investir massivement sur la transition écologique. Or, dans le budget 2024, aucune direction n'est tracée en ce sens à Narbonne* ».

Réponse du premier magistrat : « *Notre conception de l'écologie est maillée dans l'ensemble des délégations, il n'y a pas un seul service, mais cette conscience est partagée par tous. La sensibilité écologiste fait partie de notre quotidien. Nous consacrons 7 millions d'euros à l'éclairage LED* ».

Quels travaux dans les écoles

Toujours du côté du groupe des Robines, Virginie Bircheau est revenue sur les fissures apparues à l'école Jean-Jaurès : « *les parents d'élèves se sont plaints et il y a eu des remontées d'information à chaque conseil d'école* ».

« *Les services sont avisés et vont y travailler. Les dommages sont largement exagérés* » a rappelé Bertrand Malquier.

Même problématique soulevée par l'élu Philippe Cazals pour l'école Arago avec « *des travaux urgents* » qui seraient selon lui « *à entreprendre pour la sécurité des enfants* ».

Guy Clergue, adjoint à l'urbanisme a souligné en réponse que « *170 000 euros de travaux ont été investis dans cette école depuis 2015, sur des toitures, des remplacements de cheneaux et d'étais. En 2024, c'est la toiture centrale qui sera refaite et tous les problèmes liés à l'ancienneté de cette école seront réglés* ».

Véronique Durand

Les seniors ont confectionné 50 doudous pour les enfants hospitalisés à Narbonne

Les quatre foyers séniors de la ville de Narbonne ont mené cette action dans le cadre d'une collaboration avec le pôle pédiatrie et la maternité du centre hospitalier.

La livraison des doudous aux enfants a été faite à l'hôpital de Narbonne. VILLE DE NARBONNE

Engagés au service de la solidarité et de la santé, les foyers d'animation séniors de la ville de Narbonne ont fait un beau cadeau aux enfants hospitalisés. En effet, au travers d'un atelier, une vingtaine de séniors a entièrement confectionné des doudous pour les enfants du pôle pédiatrie et la maternité de l'hôpital public. Le lundi 11 décembre, ces ours, cocotes, chats et crocodiles, ces cinquante peluches ont été livrés à l'hôpital du centre-ville.

« *Cette initiative nous tient particulièrement à cœur* », avoue Nathalie Huynh-Van, conseillère municipale déléguée à la politique de santé. « *Donner un doudou à ces enfants, ce sont les féliciter pour leur courage face à l'épreuve qu'ils endurent et c'est aussi leur donner de la force et de la joie. D'autant plus en cette période de fêtes de fin d'année. Leur sourire sera notre plus beau cadeau* », ajoute l'élue.

Depuis 2021, la ville de Narbonne est en lien étroit avec le pôle pédiatrie et la maternité de l'hôpital afin de co-organiser des actions et d'échanger chacun sur leurs démarches avec l'objectif de créer une dynamique de projets et de répondre aux divers enjeux du moment.

J. M.

De nombreux intervenants autour du procureur Eric Camous. PH.L.

Libérer la parole des mineurs victimes

JUSTICE

Mardi 12 décembre a eu lieu une rencontre entre les différents intervenants du parcours victimes. Il s'est agi d'une revue de détails visant à recueillir la parole des mineurs victimes.

Une réunion très riche et technique a eu lieu ce mardi 12 décembre au tribunal de Narbonne diligentée et animée par le procureur de la République Éric Camous. Une réunion et surtout une rencontre entre les différents acteurs du « parcours victimes » qui se construit depuis deux ans au sein de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) et vise à libérer la parole. En l'occurrence celle des mineurs victimes de violence de tout ordre. « *Le parcours victimes s'inscrit dans le cadre d'une procédure judiciaire,* a expliqué Eric Camous […] *Dès que les mineurs viennent déposer plainte, deux cas de figure apparaissent : soit ils sont en état d'être entendus, soit ils ne le sont pas. Les process existent mais doivent s'adapter à l'état du mineur. Il s'agit de recueillir les éléments utiles à la manifestation de la vérité.* »

La première étape consiste ainsi à entendre la plainte de l'enfant puis à examiner celui-ci par un médecin légiste. Il est ensuite accueilli par un psychologue, un moment essentiel. La deuxième étape consiste en l'intervention de l'association d'aide aux victimes qui travaille à la demande de la justice dans une logique de recueil d'informations pour le tribunal. « *Le parcours victimes est là pour nourrir les procédures de toutes les informations utiles permettant aux magistrats d'apprécier la vérité et d'évaluer le préjudice.* » Avec sa pluralité d'intervenants dans une logique pluri-disciplinaire, l'UMJ permet un gain de temps considérable et d'efficacité pour la prise en compte des victimes : elle a permis 1 500 réquisitions depuis le début de l'année. « *L'UMJ est un process précieux pour les enquêteurs, afin de libérer la parole de l'enfant* », de conclure Éric Camous.

L. S.